



Préverenges, le 30 août 2023/MAB/AG

LA MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. MARC-HENRI DUVOISIN ET CONSORTS NOMMÉE « POUR PLUS DE SÉCURITÉ AU CENTRE DU VILLAGE ! »

« Les signataires de cette interpellation demandent à la Municipalité si elle entend prendre des mesures afin d'assurer la sécurité de chacun, par exemple en réinstallant un miroir à la croisée de la route d'Yverdon et de l'avenue de la Gare. »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 10 février 2023, M. Marc-Henri Duvoisin, Conseiller communal, accompagné de Mmes Marie-Pierre Borgnana, Cindy Monneron, et MM. Gaël Ravot, Pierre Philippe Hermann et Urs Hausammann, ont déposé une interpellation dont le titre est « Pour plus de sécurité au centre du village ! », laquelle est remise en annexe.

Rappelons tout d'abord ce qu'est une interpellation, selon la définition figurant dans le règlement du Conseil communal de Préverenges du 23.04.2015 :

L'interpellation permet à chaque conseiller d'interpeler la Municipalité et de lui demander une explication sur un fait de son administration. La Municipalité peut répondre sur le champ ou plus tard, dans la séance suivante. La discussion se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

Réponse de la Municipalité

Les interpellateurs mentionnent à juste titre que les constructions bordant la route d'Yverdon ont limité la visibilité à l'intersection entre l'avenue de la Gare et celle d'Yverdon. Par ailleurs, le nombre d'usagers est en constante augmentation dans le secteur.

Il convient de mentionner également que des installations provisoires ne facilitent en rien la circulation sur les deux axes en question.

Ces points sont bien connus de la Municipalité qui partage pleinement la volonté de sécurité formulée par M. Duvoisin et ses cosignataires.

Sur un plan plus formel, le Service de la Sécurité municipale a donc été chargé de proposer des solutions, notamment la pose du miroir voulu. Il faut cependant savoir que la Municipalité ne peut pas décider seule une telle installation et doit soumettre

une demande à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) qui statuera en fonction des dispositions de la Loi sur les Routes.

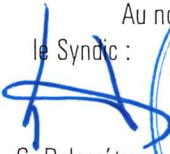
Ces démarches ont donc été entreprises mais sont longues et fastidieuses et l'issue de la procédure peut être négative. En effet, la politique de la DGMR en matière de signalisation est très restrictive, spécialement dans les zones limitées à 30 km/h. A ce jour, la réponse de l'Etat se fait encore attendre. La Municipalité tient ici à assurer le Conseil communal qu'elle soutient une telle installation et qu'elle poursuit les démarches nécessaires.

Sur un plan plus général, il convient de rappeler que la route d'Yverdon devra subir des travaux de réfection conséquents à moyen terme. Ces travaux seront soumis à l'approbation du Conseil communal en temps opportuns. De plus, en face de l'avenue de la Gare, un nouveau lotissement en cours de construction va également voir le jour et va encore augmenter la charge dans le secteur. Dans ce contexte, la Municipalité entend étudier, d'entente avec les mandataires qu'elle désignera, les infrastructures qu'il conviendra de prévoir dans le cadre de la réfection de la route en tenant naturellement compte de la présente interpellation.

Conclusion

Au vu des éléments développés plus haut, nous sommes en mesure de vous confirmer que la Municipalité partage la volonté des interpellateurs de sécuriser cette intersection par la pose d'un miroir et dans un second temps, par une réflexion plus générale des installations à prévoir dans ce secteur.

Au nom de la Municipalité

le Syndic :		le Secrétaire :	
G. Delacrétaz		M.-A. Burdet	

Réponse présentée à la séance du Conseil communal du 14 septembre 2023

Marc-Henri Duvoisin

Préverenges, le 10 février 2023

Chemin de la Fontanne 6

1028 Préverenges

Madame Sylviane Lambelet-Blanc

Présidente du Conseil communal

Bonjour Madame la Présidente,

Je souhaiterais déposer une interpellation concernant la sécurité au carrefour de la route d'Yverdon et de l'Avenue de la Gare :

Interpellation : pour plus de sécurité au centre du village !

Il y a quelques années, la construction du bâtiment sis à l'avenue d'Yverdon 21 et 21A a limité la visibilité de chacun à l'intersection permettant de rejoindre le chemin des Planches puis la gare de Lonay-Préverenges depuis le centre du village. Le développement de nouveaux quartiers proches du centre a par ailleurs accru le nombre d'usagers qui la fréquentent à pied, à vélo ou en voiture. Aujourd'hui, cette croisée devient de plus en plus dangereuse et il est temps de prendre des mesures afin d'éviter d'éventuels accidents.

Nous avons donc l'avantage d'interpeller la Municipalité sur la question suivante : La Municipalité pense-t-elle prendre des mesures afin d'assurer la sécurité de chacun, par exemple en réinstallant un miroir à la croisée de la route d'Yverdon et de l'avenue de la Gare ?

Avec l'appui de

Mesdames

Marie-Pierre Borgnana

Cindy Monneron

Messieurs

Gaël Ravot

Pierre-Philippe Hermann

Urs Hausamman

Mes collègues m'ont assuré de leur soutien par mail, je leur ferai signer cette interpellation lors de notre prochaine séance du Conseil.

Avec mes meilleures salutations

Marc-Henri Duvoisin

